

**PROJET D'ALIENATION  
D'UNE PORTION DU CHEMIN RURAL DE « BOISSET »**

**- NOTICE EXPLICATIVE -**

Par délibération du 9 avril 2021, le conseil municipal de Neuvic a accepté le principe de désaffectation et d'aliénation partielle du chemin rural de Boisset et de soumettre ce projet à enquête publique.

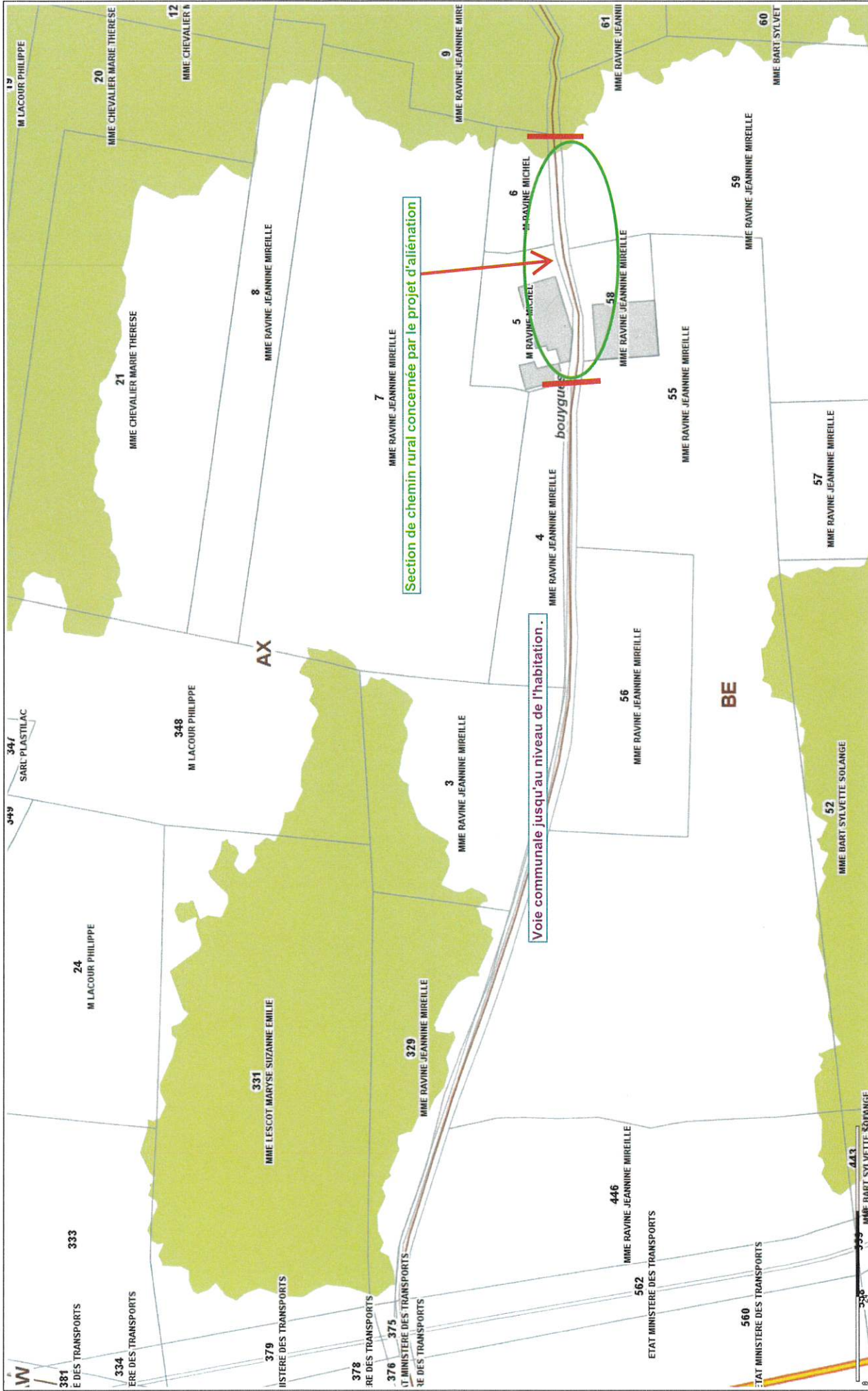
Le projet présenté a pour objet de permettre l'aliénation d'une portion du chemin rural de Boisset au niveau des parcelles cadastrées AX 5, AX 6, B 58 et BE 59, soit un linéaire d'environ 48 mètres.

Initialement ce chemin assurait la desserte de deux habitations sises l'une en face de l'autre de part et d'autre du chemin et de nombreuses parcelles boisées.

Désormais les deux habitations appartiennent au même propriétaire et constituent une seule unité foncière qui se trouve donc traversée par ce chemin.

La cession de cette portion de chemin n'aurait aucun impact sur la circulation publique dans la mesure où elle ne dessert qu'un ensemble foncier appartenant au même propriétaire et que les autres propriétaires des terrains qui jouxtent ce chemin peuvent accéder à leurs biens par l'un des deux accès du chemin.

La cession au propriétaire de l'ensemble foncier est envisageable.



Plan 1

PLAN DE SITUATION



Plan 1

